

Les soussignés <sup># mettre les noms</sup> Lyon, le  
 Déclarent que les bruits et communs  
 qu'ils ont répandus en fait répandre sur le compte  
 de M<sup>r</sup> Gerbaud sont de leur part un acte  
 d'irritation et de méchanceté.

M<sup>r</sup> Gerbaud à notre connaissance n'a rien de  
 de défavorable; au contraire de chercher à  
 nous nuire, il est un témoin à décharge, ainsi qu'il  
 résulte de toutes ses déclarations.

nous lui faisons des excuses bien sincères  
 et l'autorisons à publier cette pièce s'il le  
 juge convenable pour réparer le mal que  
 nous avons pu lui causer.

Lyon le 12 7bre 1849

M<sup>rs</sup> Descoires  
 et  
 Boelogne  
 rue Poitevine, 23.  
 au 3<sup>e</sup>



Paris le 12 Mars 1849



Paris le 12 Mars 1849

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par les affaires de la commission.

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par les affaires de la commission.

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par les affaires de la commission.

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par les affaires de la commission.